



ONAKEÍ:IO
LA TECHNOLOGIE ET LE TERRITOIRE

ÉDITION
2026

É C H A N T I L L O N

RAPPORT DE MANDAT — GOUVERNANCE DES DONNÉES

Souveraineté et gouvernance des données

Où vivent les données de votre communauté, qui les contrôle, et comment les reprendre — sur la base des principes PCAP®.

- | | | | | | | | |
|----|-------------------------|----|---------------------------------------|--|-------------------|----|------------------------|
| 01 | Comment lire ce rapport | 02 | Inventaire et hébergement des données | 03 | Accès et contrôle | 04 | Ententes et exposition |
| 05 | Cadre de gouvernance | 06 | Feuille de route | — Trois figures, listées à l'intérieur | | | |

PRÉPARÉ POUR

[Organisation cliente]
Communauté et conseil

PRÉPARÉ PAR

Systèmes Onakeio inc.
Kanesatake, Québec

DOCUMENT

Extraits représentatifs
Rapport complet : 40 à 60 p.

LANGUES

FR / EN
info@onakeio.ca

Ce document reproduit des sections représentatives d'un rapport complet (Revue de souveraineté et de gouvernance des données). Les tableaux et les figures utilisent des données illustratives d'une communauté composite ; la structure, la méthode et le niveau de preuve sont ceux d'un mandat réel.

01	Comment lire ce rapport	Ce que couvre la revue et les principes sur lesquels elle s'appuie.
02	Inventaire et hébergement des données	Chaque ensemble important, ce qu'il contient et où il réside physiquement.
03	Accès et contrôle	L'hébergement, c'est où vivent les données. Le contrôle, c'est qui décide de leur sort.
04	Ententes et exposition	Les clauses qui cèdent l'autorité en silence.
05	Cadre de gouvernance	Comment la communauté conserve l'autorité sur ses données.
06	Feuille de route	Ordonnée par exposition, avec les fenêtres de renouvellement repérées.

Figures

Fig. 2.1 OÙ réside chaque ensemble de données, et qui le contrôle

Fig. 5.1 Les quatre questions PCAP®, posées dans l'ordre

Fig. 6.1 Séquence sur douze mois, ordonnée par exposition

Ce que contient le rapport complet

Un rapport complet compte de 40 à 60 pages et ajoute les annexes techniques détaillées, la correspondance à l'appui et les fichiers de travail que votre équipe conserve et met à jour par la suite.

SECTION 1 Comment lire ce rapport

Cette revue établit où résident réellement les données de votre organisation, qui peut les atteindre, et ce qu'il faudrait pour les ramener sous votre propre gouvernance.

Elle est conçue pour être utilisée : l'inventaire des données devient le registre de travail que votre équipe maintient, et les constats appuient les ententes que vous négociez avec les bailleurs de fonds et les fournisseurs, en position de contrôle.

La revue s'appuie sur les principes des Premières Nations de propriété, contrôle, accès et possession (PCAP®). La question, tout au long, n'est pas seulement où les données se trouvent techniquement, mais qui en détient l'autorité, et si cette autorité appartient à la communauté ou est passée en silence à un fournisseur ou à un bailleur de fonds.

Le niveau de preuve

- Les constats reposent sur des données, non sur des impressions.
- Chaque ensemble de données est retracé jusqu'à son emplacement physique et à qui en contrôle l'accès.
- Lorsqu'une information n'était pas disponible, le rapport le mentionne plutôt que de l'estimer.
- Chaque écart est rattaché à l'entente ou à la barrière technique qui le cause.

CE QUE CE RAPPORT N'EST PAS

Ce n'est ni un document d'approvisionnement ni une soumission. Les coûts sont des fourchettes de planification. Aucun fournisseur privilégié n'y est nommé, et Onakeio ne reçoit aucune commission, aucuns frais de référence ni aucune marge de revendeur d'un fournisseur mentionné.

Portée de cet échantillon

Ce document contient des extraits représentatifs. Un rapport de mandat complet compte de 40 à 60 pages.

SECTION 2 Inventaire et hébergement des données

Chaque ensemble important de données communautaires et de données des membres, ce qu’il contient, où il réside physiquement, et qui en contrôle l’accès.

La plupart des organisations n’ont jamais cartographié cela, et l’exercice révèle couramment des données de membres hébergées dans des systèmes et des territoires que personne n’a choisis délibérément.

Ensemble	Contient	Réside	Contrôlé par
Système des membres	Dossiers des membres	Infonuagique (É.-U.)	Fournisseur
Dossiers de santé	Données cliniques	Système provincial	Autorité de santé
Territoire / SIG	Données du territoire	Sur place + infonuagique	Partagé
Finances	Comptes, paie	Infonuagique (CA)	Fournisseur
Données de recherche	Résultats d’enquête	Serveur universitaire	Chercheur
Courriel / fichiers	Correspondance	Infonuagique (É.-U.)	Fournisseur

FIGURE 2.1



L’hébergement, c’est où vivent les données. Le contrôle, c’est qui décide de leur sort. Un seul ensemble réussit sur les deux plans.

Hébergement par zone. Un seul ensemble réside sur le territoire de la communauté et sous son contrôle. Deux résident hors du Canada sous le contrôle d’un fournisseur, dont le système des membres.

CONSTAT 2.1

Les dossiers des membres résident sur une infrastructure située aux États-Unis, sous le contrôle d’un fournisseur, et les données de recherche portant sur la communauté résident sur un serveur universitaire détenu par un chercheur externe.

Ni l'un ni l'autre arrangement n'a résulté d'une décision délibérée de la communauté. Les deux se sont accumulés par défaut.

ÉCHANTILLON

SECTION 3 Accès et contrôle

L'hébergement est l'endroit où les données se trouvent. Le contrôle est la personne qui peut décider de ce qui leur arrive. Cette section sépare les deux.

Des données peuvent reposer sur le territoire de la communauté et demeurer contrôlées par un tiers au moyen d'une entente, ou résider à l'étranger et demeurer sous l'autorité réelle de la communauté si l'entente est bien rédigée.

Ensemble	Peut consulter	Peut supprimer	Accès de tiers	Contrôle
Membres	Oui	Non	Fournisseur	FAIBLE
Dossiers de santé	Limité	Non	Province	EXTERNE
Territoire / SIG	Oui	Oui	Aucun	FORT
Finances	Oui	Non	Fournisseur	PARTIEL
Recherche	Non	Non	Chercheur	AUCUN

CONSTAT 3.1

Le schéma qui compte : la communauté peut voir une grande partie de ses données mais ne peut ni les supprimer ni les déplacer pour la plupart, et dans le cas des données de recherche elle ne peut même pas y accéder. Selon les principes PCAP®, la possession sans contrôle est précisément l'écart que cette revue vise à combler.

Pourquoi les deux colonnes sont distinctes

Un fournisseur qui affirme que vos données sont « les vôtres » tout en conservant le seul moyen de les supprimer ou de les exporter vous a donné la possession et gardé le contrôle. Cette distinction est tout le sujet de la présente section.

SECTION 4 Ententes et exposition

Le contrôle des données est déterminé moins par la technologie que par les ententes signées autour d'elles.

Cette section examine les ententes de financement, d'infonuagique, de recherche et de fourniture qui touchent les données communautaires, et signale les clauses qui cèdent l'autorité en silence.

- **Une entente de financement** qui accorde au bailleur de fonds une licence perpétuelle sur les données recueillies sous son égide.
- **Un contrat infonuagique** sans clause exigeant la restitution et la suppression des données à la fin du contrat.
- **Une entente de recherche** sans propriété communautaire des résultats et sans obligation de les rendre à la communauté.
- **Une entente de fourniture** muette sur le lieu d'hébergement des données, permettant leur déplacement à l'étranger sans préavis.

CONSTAT 4.1

Chacune des clauses ci-dessus a été trouvée dans une entente actuellement en vigueur. Aucune n'a été négociée de façon conflictuelle ; chacune était une formulation standard acceptée parce qu'il n'y avait, au moment de la signature, aucune raison d'y lire un transfert d'autorité.

Comment utiliser cette section

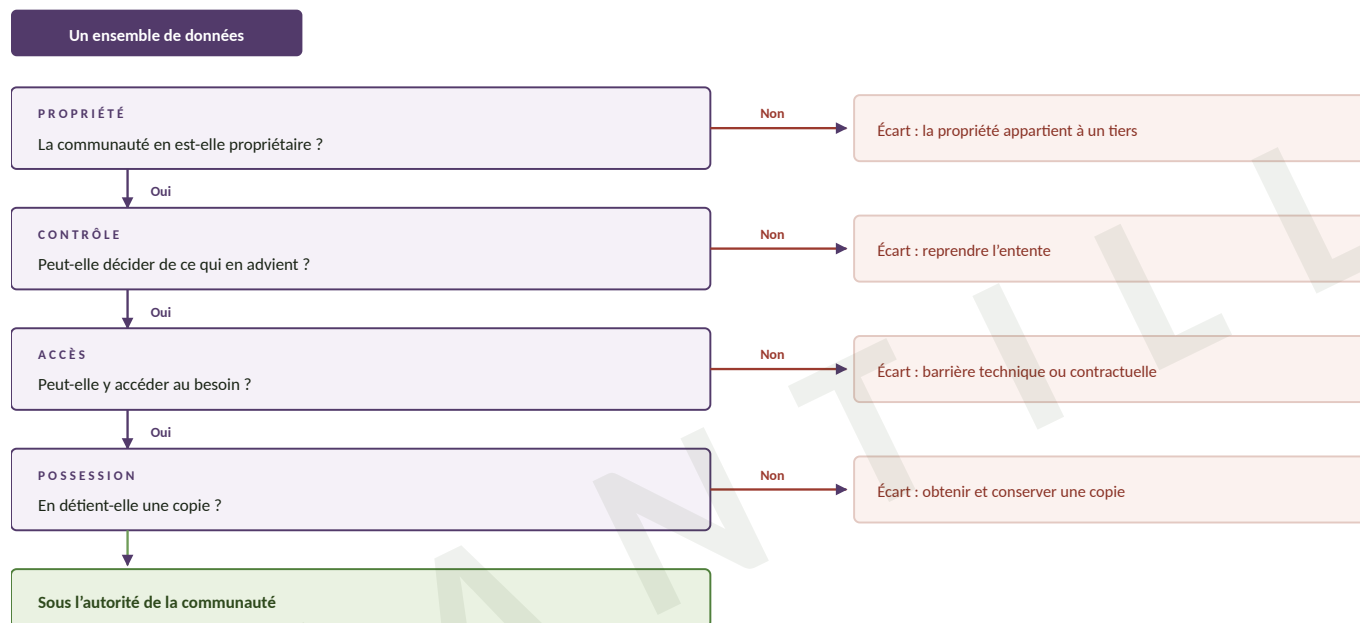
Chaque clause signalée est associée, dans la trousse complète, à une formulation de remplacement en langage clair, afin que la prochaine entente soit négociée à partir d'un texte que la communauté contrôle plutôt que d'un texte fourni par le fournisseur.

SECTION 5 Cadre de gouvernance

Cette section présente, en langage clair, comment la communauté peut détenir l'autorité sur ses données à l'avenir.

C'est le cadre aligné sur les principes PCAP® que la trousse fournit pour que votre équipe l'adopte et l'applique.

FIGURE 5.1



La possession sans contrôle est le constat le plus fréquent, et celui que cette revue vise à corriger.

Les quatre questions, posées dans l'ordre. Tout ensemble de données peut être soumis à cette séquence. Chaque « non » nomme l'écart et désigne l'entente ou la barrière qui le cause, ce qui transforme un principe en tâche concrète.

- **Nommez qui détient l'autorité décisionnelle** sur chaque catégorie de données communautaires.
- **Exigez que toute nouvelle entente** touchant les données des membres soit soumise à une révision de gouvernance avant signature.
- **Fixez une norme d'hébergement** : où les données communautaires peuvent et ne peuvent pas être stockées, et à quelles conditions.
- **Tenez un inventaire vivant**, afin que le contrôle soit surveillé en continu plutôt que redécouvert en situation de crise.

Fondement

Ce cadre met en œuvre les principes PCAP® — propriété, contrôle, accès et possession — tels que maintenus par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, adaptés aux protocoles propres à votre communauté.

APPLIQUÉ À CES ENSEMBLES

Le passage des six ensembles dans la séquence de la figure 5.1 produit quatre tâches concrètes plutôt qu'une préoccupation générale : renégocier l'hébergement et la suppression des données des membres, récupérer l'accès aux données de recherche, ajouter une clause de gouvernance à deux ententes qui arrivent à renouvellement, et fixer une norme d'hébergement avant la signature du prochain contrat infonuagique.

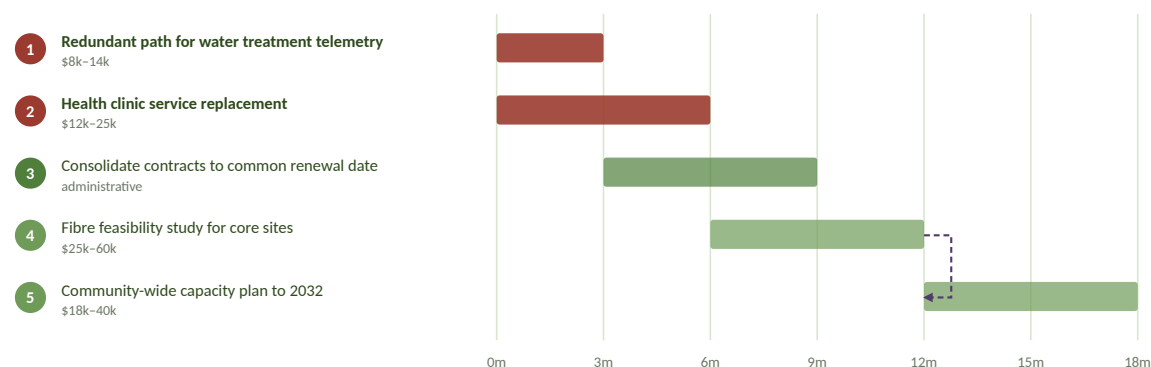
SECTION 6 Feuille de route

Les constats sont ordonnés par exposition.

Les ensembles pour lesquels la communauté détient le moins de contrôle sur les données les plus sensibles sont traités en premier, et les ententes qui arrivent à renouvellement sont signalées afin que la fenêtre de renégociation ne soit pas manquée.

Priorité	Action	Horizon	Coût indicatif
1	Renégocier l'hébergement et la suppression des données des membres	0 à 3 mois	4 à 10 k\$
2	Clause de gouvernance des données pour toute nouvelle entente	0 à 2 mois	3 à 7 k\$
3	Reprendre le contrôle des données de recherche communautaires	3 à 9 mois	variable
4	Adopter le cadre de gouvernance aligné sur PCAP®	3 à 6 mois	8 à 18 k\$
5	Norme d'hébergement des données communautaires	6 à 12 mois	6 à 15 k\$

FIGURE 6.1



Items 1 and 2 answer documented failures against critical requirements and proceed regardless of funding. Items 4 and 5 are the documentation most federal and provincial programs ask for at application.

Séquence sur douze mois. Les deux premiers éléments sont calés sur les dates de renouvellement des ententes plutôt que sur la commodité : un renouvellement qui passe sans renégociation reconduit les conditions actuelles pour un terme complet.

- Les coûts sont des fourchettes indicatives de planification et ne constituent pas des soumissions.
- Les éléments 1 et 2 corrigent une exposition active et devraient être réalisés quelle que soit l'issue du financement.
- Les éléments 4 et 5 constituent le fondement de gouvernance sur lequel un mandat plus large ou une demande de financement s'appuierait.

Ce qui suit ce rapport

L'inventaire des données, le tableau d'accès et de contrôle et la bibliothèque de clauses sont livrés sous forme de documents modifiables. Votre équipe les maintient, et le cadre de gouvernance est conçu pour être adopté par le conseil et appliqué sans nous.

À propos de cet échantillon

Systèmes Onakeio inc. est une pratique en TI et en technologies opérationnelles détenue à 100 % par des Autochtones, établie à Kanesatake, au Québec, qui travaille avec les Premières Nations, les gouvernements et les exploitants d'infrastructures essentielles partout au Canada, en français et en anglais. Pour discuter d'un mandat, écrivez à info@onakeio.ca.